

**Compte-rendu de la
réunion d'installation**

Jeudi 4 février 2010 à 17h00

Mairie de Châtillon - Salle des mariages

En application de la loi n°2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et la sûreté en matière nucléaire et par arrêté du 16 décembre 2009, le Président du Conseil général des Hauts-de-Seine a créé la Commission locale d'information (CLI) du CEA de Fontenay-aux-Roses.

Le 4 février 2010 à 17h00 en mairie de Châtillon, la CLI a été installée par son président, Monsieur Stéphane Jacquot, élu de Châtillon.

24 des 39 membres à voix délibératives étaient présents :

Etaient présents :

- Mme Véronique BANULS Conseillère communautaire de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc - Maire-Adjointe de Bièvres
- Mme Marianne BUHLER Représentante de la Communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest
- Mme Isabelle DEBRE Sénateur des Hauts-de-Seine - Maire-Adjoint de Vanves
- M. Claude ANDRES Représentant associatif - Association Environnement 92
- M. Eugène BELIN Représentant titulaire de l'association pour la protection du coteau boisé du Panorama de Fontenay-aux-Roses
- M. Frédéric BRUNET Délégué du Président - Chargé de l'innovation par les nouvelles technologies
- M. Alain BRZOSTOWSKI Représentant CGC du CEA/ FAR
- M. Thierry CHARLES Directeur de la sûreté des usines des laboratoires, de transports et des déchets - Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire
- M. Thierry DE REVEL Chef de service à l'hôpital Percy- Clamart
- M. Jean-François DUMAS Conseiller communautaire de la communauté d'agglomération Sud de Seine - Maire-Adjoint de Fontenay-aux-Roses
- M. Pierre GALANAUD
- M. Philippe GOUJON Député de Paris - Maire du 15ème arrondissement de Paris
- M. Daniel HANNOTIAUX Représentant de l'association Ile-de-France environnement Ile-de-France Environnement
- M. Jacques HARLAUT Maire-Adjoint de Vélizy-Villacoublay
- M. Stéphane JACQUOT Président de la CLI - Conseiller municipal de Châtillon – Conseiller communautaire de la communauté de commune Châtillon - Montrouge
- M. Hervé LAMBEL Représentant de l'association Paris-banlieue environnement
- M. Jean LAURENT Représentant de la commune de Montrouge
- M. Jean-Yves LE BOUILLONNEC Député-Maire de Cachan - Vice-Président de la Communauté d'agglomération du Val de Bièvre
- M. Joël LOISON Conseiller général des Yvelines - Maire de Vélizy-Villacoublay
- M. Albert SAPORTA Président-Directeur général des Laboratoire Stallergènes
- M. François TURLIN Représentant CFTC du CEA/ FAR
- M. François VAUGLIN Conseiller de Paris
- M. André VIRLON Représentant SPAE UNSA du CEA/ FAR

Etaient représentés :

- M. Jean-Pierre SCHOSTECK Député des Hauts-de-Seine - Maire de Châtillon
par M. Jean-Pol HINDRE
- M. VANDEWALLE Député des Yvelines - Vice-Président du Conseil général des Yvelines par Mme Anne-Claire TISSANDIER

Etaient absents non-représentés :

- Mme Christine BRUNEAU Conseillère communautaire de la communauté d'agglomération du Val-de-Seine - Maire adjointe de Boulogne-Billancourt
- Mme Marie-Thérèse HERMANGE Sénateur de Paris
- M. Marc AMMERICH Représentant CFDT du CEA/ FAR
- M. Laurent BETEILLE Sénateur de l'Essonne - Maire de Brunoy
- M. Daniel BREUILLER Vice-Président du Conseil général du Val-de-Marne- Maire d'Arcueil
- M. Christian CAMBON Sénateur du Val de Marne - Maire de Saint-Maurice
- M. Richard DELL' AGNOLA Député du Val de Marne - Maire de Thiais
- M. Gérard DURIEUX Représentant CGT du CEA/ FAR
- M. Alain GOURNAC Sénateur des Yvelines - Maire du Pecq
- M. Thomas JOLY Conseiller général de l'Essonne - Vice-président de la communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvres
- M. Dominique LAFON Conseiller régional d'Ile de France
- M. Guy MALHERBE Député de l'Essonne - Maire d'Epinay-sur-Orge
- M. Philippe PEMEZEC Vice-Président du Conseil général des Hauts-de-Seine - Maire du Plessis-Robinson

4 des 8 membres à voix consultative étaient présents :

Etaient présents :

- Mme Malgorzata TKATCHENKO Directeur du CEA/ FAR
- M. Bernard BOULOC Sous-Préfet D'Antony
- M. Xavier MANTIN ASN- Adjoint au chef de la division d'Orléans
- M. Marc-Etienne PINAULDT Sous-Préfet de L'Haÿ-les-Roses

Etaient absents non –représentés :

- M. Bernard DOROSZCZUK Directeur régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement d'Ile-de-France
- M. Simon-Pierre EURY Chef de la division d'Orléans
- M. Joseph GONTHIER Directeur - Service interministériel de Défense et de protection civile Préfecture des Yvelines

En outre, étaient également présents :

- M. Christian POLO Directeur de l'environnement et du développement durable – Conseil Général des Hauts-de-Seine
- M. Thierry HERDEWYN Secrétaire de la CLI -
- M. Patrick BOUERY
- Mme Céline GAIFFIER Responsable de la communication du CEA/ FAR
- M. Didier DELMONT Directeur adjoint chargé de l'assainissement et du démantèlement du CEA/ FAR
- M. Christian RICOUL Chef du service du SPRE au CEA/ FAR
- M. Julien CHARBONNEL ASN – Division d'Orléans

Secrétaire de séance : M. Thierry HERDEWYN Secrétaire de la CLI

Ordre du jour :

L'ordre du jour était le suivant :

- Rôle de la CLI
- Rôles des acteurs de la sécurité nucléaire (ASN, IRSN)
- Présentation des actions d'assainissement et de démantèlement des INB du CEA de Fontenay-aux-Roses
- Adoption du règlement intérieur
- Désignation des membres du Bureau
- Désignation des membres des groupes de travail
- Adhésion à l'association nationale des CLI (ANCCLI)
- Budget 2010
- Questions diverses

Rôle de la CLI

En début de réunion, le président a rappelé le rôle de la CLI. Il a tout d'abord évoqué l'intérêt de se doter d'une CLI avant ensuite d'en exposer le rôle.

L'intérêt de se doter d'une CLI réside dans le fait qu'elle est une source d'information et d'expérience qui donne du sens à la démocratie et à la sûreté nucléaire. Les CLI sont nées au lendemain du choc pétrolier de 1973, ce qui avait suscité une demande d'information du public. Par une circulaire de 1981, Pierre Mauroy a décidé la création de CLI auprès des grands établissements nucléaires. La loi TSN (loi relative à la Transparence et à la Sécurité en matière Nucléaire) de 2006 les a officialisées en leur donnant un statut législatif.

La CLI est chargée d'une mission générale de suivi, d'information du public et de concertation en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et d'impact des activités nucléaires sur les personnes et l'environnement en ce qui concerne les installations du site. La CLI constitue donc un courroie de transmission avec le public. Dans un rayon de 5 km autour du site, 4 départements, 21 communes, 2 arrondissements de Paris comptant 600 000 habitants sont concernés par l'activité de la CLI. La CLI assure de plus une large diffusion des résultats de ses travaux sous une forme accessible au plus grand nombre.

La CLI est composée de représentants des collèges des élus, des syndicats, des associations, des personnes qualifiées. Elle est constituée de 47 membres nommés pour 6 ans, répartis entre membres à voie délibérative et membres à voie consultative. Enfin le président a déclaré que la commission plénière se réunirait deux fois par an et que les groupes de travail auraient des réunions plus fréquentes.

Rôle des acteurs de la sécurité nucléaire (ASN, IRSN)

Le président a ensuite donné successivement la parole à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) et à l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN).

Dans un premier temps, Monsieur MANTIN a présenté le rôle de l'ASN en tant qu'acteur de la sécurité nucléaire.

L'ASN assure au nom de l'Etat le contrôle d'installations nucléaires afin d'assurer la protection contre les risques nucléaires. La loi TSN de 2006 a consacré le statut de l'ASN en tant qu'autorité administrative indépendante. L'ASN est régie par un collège de 5 commissaires. Elle se décompose ensuite en 11 divisions sur le terrain dont celle d'Orléans qui est compétente pour la région Centre et la région Limousin ainsi que pour les installations nucléaires de base en Ile-de-France que sont le CEA de Saclay, le CNRS d'Orsay et le CEA de Fontenay-aux-Roses. L'ASN réalise environ 2000 inspections par an dont 800 dans les installations nucléaires de base. Son budget est de 50 millions d'euros par an, auquel s'ajoute 80 millions d'euros pour les travaux d'expertises.

L'ASN donne son avis au gouvernement sur les arrêtés relatifs à la sécurité nucléaire. Elle a également un rôle de surveillance des installations situées dans son champ de compétence ; ce qui se matérialise par le contrôle du respect des règles et des prescriptions auxquelles sont soumises les installations et les activités. Dans le cadre d'une situation d'urgence relative à une alerte nucléaire, l'ASN a une mission d'assistance quant aux décisions de sécurité civile à prendre. Enfin l'ASN informe le public via sa page internet, sa revue bimensuelle et enfin le rapport annuel qu'elle rend au Parlement.

L'intervention de Monsieur MANTIN n'a pas donné lieu à des questions.

Dans un deuxième temps, Monsieur CHARLES a exposé le rôle de l'IRSN.

L'IRSN constitue un rôle d'appui technique de l'ASN. Son budget est de 300 millions d'euros par an dont la moitié est consacré à la recherche. L'IRSN a 11 implantations en France et les plus importantes sont celles de Fontenay-aux-Roses, de Cadarache et du Vésinet.

Les domaines d'activité de l'IRSN concernent la sûreté nucléaire, la protection des travailleurs et de l'environnement, la lutte contre la prolifération et enfin la protection des installations. Ses missions sont essentiellement des missions de recherche et de services d'intérêt public. Il effectue aussi la surveillance radiologique du territoire et enfin une mission d'appui à l'ASN, notamment de conseil en cas de gestion de crise.

Dans le panorama français, le CEA est l'exploitant, l'ASN est l'autorité, sous l'œil du Parlement et enfin l'IRSN est l'expert public des risques nucléaires et radiologiques.

L'intervention de Monsieur CHARLES n'a pas donné lieu à des questions.

Présentation des actions d'assainissement et de démantèlement des INB du CEA de Fontenay-aux-Roses

Le Président a ensuite introduit l'intervention de Madame TKATCHENKO concernant l'assainissement et le démantèlement des INB du Commissariat à l'Energie Atomique de Fontenay-aux-Roses (CEA/FAR).

La CLI a certes été consacrée par la loi TSN de 2006 mais elle était également voulue par le CEA/FAR. Depuis des années en effet, le CEA/FAR communique sur les activités développées à Fontenay-aux-Roses et plus particulièrement sur les différentes actions d'assainissement et de démantèlement. Elle participait également à l'ICIS, ancienne instance de concertation avant la CLI.

Depuis 2007, trois sites distants sont rattachés au CEA/FAR, situés à l'Hôpital Saint-Louis à Caen et à Evry. 1500 personnes travaillent au CEA/FAR, dont 220 en formation (thésards, stagiaires, apprentis...). Le budget annuel est de 146 millions d'euros, dont la moitié est consacrée aux dépenses externes. Enfin, en 2009, le CEA/FAR a accueilli 2400 visiteurs.

Suit une présentation de Zoé, la première pile atomique française, qui a été conçue au CEA/FAR. Les activités nucléaires de recherche ont eu lieu entre 1946 et 1995. Entre temps, des recherches technologiques ont été menées. A partir de 2005, le CEA/FAR est devenu un centre des sciences du vivant, où l'on travaille sur de nombreuses maladies comme le cancer, le sida, le chikungunya, la maladie de Parkinson... On peut également souligner que le premier test de thérapie génique

européen a eu lieu au CEA/FAR. Enfin, les décrets de juillet 2007 relatifs au démantèlement définitif des Installations Nucléaires de Base (INB) ont été mis en application le 24 septembre 2007.

Suit une présentation du programme MIRcen, nouvelle plateforme d'imagerie préclinique pour l'étude des maladies neuro-dégénératives, cardiaques, hépatiques et infectieuses. Le CEA/FAR souhaite également que l'assainissement du site soit rapide, afin de pouvoir réaffecter les surfaces occupées par les bâtiments pour les besoins des Sciences du Vivant.

Madame TKATCHENKO donne ensuite une définition de deux termes qu'elle a employés durant sa présentation. Elle explicite tout d'abord la notion d'assainissement. Cela consiste en l'élimination des combustibles usés, des matières fissiles, des sources radioactives et des produits chimiques. Les équipements sont nettoyés afin d'enlever le maximum de radioactivité, notamment en surface. Elle définit ensuite le processus de démantèlement comme la deuxième étape après l'assainissement. Il s'agit ici de démonter et d'évacuer les gros équipements et d'enlever la radioactivité dans tous les locaux d'installations. Lors de ces deux opérations, d'importantes précautions sont prises afin d'assurer la sécurité des travailleurs mais également de l'environnement.

L'intervention de Madame TKATCHENKO a donné lieu à quelques questions.

Monsieur LOISON demande quelles activités ont été développées sur les sites libérés et s'il y a eu un apport de chercheurs subséquent. Madame TKATCHENKO répond qu'il y a eu un mouvement de regroupement suite notamment aux alliances conclues avec le CNRS, l'INSERM et le CEA. Elle souligne l'importance de la proximité avec les hôpitaux parisiens et le plateau technologique de Saclay. Du fait de cette proximité, le CEA a une position rêvée afin de constituer une base pour les médecins-chercheurs de l'AP-HP, en s'appuyant sur les technologies du CEA qui dispose d'outils très performants. L'objectif de cette collaboration est de permettre d'accélérer la recherche dans le domaine biologique. Madame TKATCHENKO précise enfin que les activités nucléaires disparaissent complètement du centre et par conséquent, aucun réacteur ne sera réinstallé.

Monsieur ANDRES demande ensuite si le planning de dénucléarisation et de démantèlement des installations nucléaires sera tenu, ce qui selon ses notes devrait respectivement arriver en 2011 et 2016/2017. Madame TKATCHENKO répond que ces dates sont effectivement celles prévues par les décrets de 2007. Cependant, les difficultés rencontrées pendant le processus de dénucléarisation et de démantèlement ont rallongé ces délais. Le maximum sera fait, afin que les délais soient tenus, mais elle ne peut pas prendre d'engagement, car les délais sont également rallongés afin de privilégier la sécurité.

Monsieur BELIN demande quel est le rôle de la CLI. Il dit que l'autorisation a été délivrée par décret au CEA et s'interroge donc sur l'identité de la personne ayant bénéficié de l'autorisation. Il lui est répondu que le CEA est dirigé par un administrateur général. Le décret a certes été délivré au CEA, mais sur le terrain l'ASN contrôle les installations nucléaires de base exploitées à Fontenay-aux-Roses. Il y a enfin des délégations données par l'administration générale à des représentants. Madame TKATCHENKO est l'exploitant nucléaire pour les installations nucléaires de base.

Adoption du règlement intérieur

Le Président a ensuite fait procéder à l'adoption du règlement intérieur.

Monsieur CHARLES fait remarquer la rédaction ambiguë du §3a1 portant sur le rôle de la commission plénière. En effet, le terme « présenter » lui paraît contestable car la lecture du §3a1 pourrait laisser croire que la mission de la CLI porte sur l'action de l'exploitant. Il propose de remplacer ce terme par l'expression « a pour rôle de s'informer sur/ de suivre ».

En l'absence d'autres questions, le vote a eu lieu. Le règlement intérieur a été adopté par 23 personnes votantes sur 24. Une voix contre. Il n'y a pas eu d'abstention.

Adhésion à l'association nationale des CLI (ANCLI)

Le Président a ensuite soumis au vote l'adhésion de la CLI/ FAR à l'ANCLI.

La pratique conseille d'y adhérer. L'ANCLI est là pour orienter et donner des avis juridique, notamment quant aux demandes d'expertise. Elle a également une démarche pédagogique envers les CLI. L'adhésion annuelle coûte 1000 euros.

L'adhésion à l'ANCLI a été acceptée par les 24 votants. Il n'y a eu ni de voix contre ni abstention.

Désignation des membres du Bureau

Tout d'abord, le Président annonce qu'il a déjà reçu des candidatures et demande s'il y a encore des candidats. Suite à sa question, plusieurs personnes se manifestent.

Ensuite, une personne intervenante fait alors remarquer que le règlement intérieur ne prévoyait qu'un représentant par collège. Par conséquent, l'extension des membres du Bureau n'est pas en conformité avec les dispositions du règlement, qu'il convient donc de modifier. Monsieur POLO lui répond que la difficulté vient du fait qu'il doit y avoir une répartition équitable des membres du Bureau par collège. Il constate donc que si l'on prend trois représentants pour le collège des associations, alors les autres collèges devront également bénéficier de trois représentants, ce qui risque de donner un Bureau assez déséquilibré. Il propose de maintenir cette configuration mais alors d'admettre que chaque collège n'aura qu'une voix lors de chaque vote.

En l'absence de personnes contre cette modification du règlement intérieur ou s'abstenant, le Président déclare que le règlement est modifié.

Enfin, le Président a ensuite fait procéder à la désignation des membres du Bureau.

- M. Stéphane JACQUOT Président de la CLI
- Mme Marianne BUHLER collège des élus
- Mme Véronique BANULS collège des élus
- M. Jean LAURENT collège des élus
- M. Eugène BELIN collège des associations
- M. Daniel HANNOTIAUX collège des associations
- M. Hervé LAMBEL collège des associations
- M. François TURLIN collège des syndicats
- M. Alain BRZOSTOWSKI collège des syndicats
- M. André VIRLON collège des syndicats
- M. Thierry DE REVEL collège des personnes qualifiées
- M. Xavier MANTIN ASN
- M. Didier DELMONT CEA

Les fonctions au sein du bureau seront attribuées lors de la première réunion de bureau.

Désignation des membres des groupes de travail

Le Président commence par exposer le rôle des groupes de travail.

Le premier groupe de travail présenté est le groupe information et gouvernance. Il a pour missions de réfléchir à la stratégie d'information, de définir et de valider les supports d'information, d'élaborer les contenus et enfin de conduire toute mission relative à l'information.

Le deuxième groupe présenté est le groupe sciences et technologie. Il a pour missions de mettre en œuvre des expertises indépendantes pilotées par la CLI et d'émettre si besoin un avis sur les dossiers d'enquête publique ou tout autre projet de document administratif sur lesquels la CLI est consultée.

Le Président fait ensuite procéder à la désignation des membres du groupe information et gouvernance :

- Mme Véronique BANULS
- M. Jean LAURENT
- M. Eugène BELIN
- M. Daniel HANNOTIAUX
- M. Alain BRZOSTOWSKI
- Mme Céline GAIFFIER
- Sur proposition du président, Mme Laffore-Mysliwice, est désignée participer aux travaux de ce groupe.

Le Président a enfin fait procéder à la désignation des membres du groupe sciences et technologies :

- Mme Marianne BUHLER
- M. Claude ANDRES
- M. François TURLIN
- M. André VIRLON
- M. Marc AMMERICH
- M. Thierry DE REVEL
- M. Christian RICOUL

Chaque groupe désignera son président.

Budget 2010

Le Président a indiqué qu'il serait souhaitable que le Bureau puisse avoir établi le budget prévisionnel 2010 dès le mois d'avril 2010.

Il a également précisé que le budget est subventionné à la fois par la CLI et par l'ASN.

Questions diverses

Les prochaines dates de réunion ont été annoncées, à savoir le vendredi 26 mars 2010 au CEA de Fontenay-aux-Roses pour le Bureau et les groupes de travail et le jeudi 4 novembre 2010 pour la Commission plénière.

Il a enfin été également précisé que les documents relatifs à cette réunion sont disponibles sur le site suivant :

<http://www.hauts-de-seine.net/cadre-de-vie/protection-environnement/Commission-locale-dinformation>

Le Président a levé la séance à 18h45.